



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 juin 2024

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC MONTCALM  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 25 juin 2024, à 19 h, à la Mairie située au 21 rue Principale à Saint-Esprit, sous la présidence de monsieur Germain Majeau, maire.

À laquelle sont présents :

- Alain Robert, conseiller district # 2
- André Renaud, conseiller district # 3
- Myriam Derome, conseillère district # 4
- Dominique Majeau, conseiller district # 5
- Maxime Villemare, conseiller district # 6

Absence : Rachel Grégoire, conseillère district # 1

Monsieur Simon Franche, directeur général et greffier-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.



## **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Puisque tous les membres du conseil sont présents, le président, monsieur Germain Majeau, maire, constate le quorum et déclare la présente séance ouverte.

À moins d'une mention spécifique contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.

## **CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

**2024-06-198**

IL EST PROPOSÉ PAR : Dominique Majeau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE CONSTATER** l'avis de convocation requis par le Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1).

Le quorum étant constaté, le président monsieur Germain Majeau, maire, déclare la présente séance ouverte.

À moins d'une mention spécifique contraire sur le vote relatif à une proposition en particulier, la personne qui préside la séance ne participe pas au vote sur une proposition.



## **1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

### **CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. Mandat à Parallèle 54 pour services professionnels – Trottoir de la rue Montcalm
3. Offre d'achat pour le lot 3 557 660 et autorisation de signature
4. VARIA
5. PÉRIODE DE QUESTIONS

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 juin 2024

**Considérant** que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la séance.

2024-06-199

IL EST **PROPOSÉ** PAR : André Renaud  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance comme présenté.

**ADOPTÉE.**



## 2. **Mandat à Parallèle 54 pour services professionnels – Trottoir de la rue Montcalm**

**Considérant** le projet de prolongement du trottoir de la rue Montcalm;

**Considérant** l'aide financière accordée par le Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

**Considérant** l'offre de services de Parallèle 54 MSES-2402 du 10 juin 2024.

2024-06-200

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Alain Robert  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**DE MANDATER** Parallèle 54 afin de finaliser les plans et devis, la gestion d'appel d'offres ainsi que la surveillance des travaux du projet de prolongement du trottoir de la rue Montcalm, au montant de **24 000 \$ plus taxes**.

**D'AFFECTER** cette dépense aux activités d'investissement, poste budgétaire **23-04000-721** et d'en autoriser le paiement. Cette dépense sera financée par le *Fonds de la sécurité routière (PAFFSR)* et par le règlement d'emprunt à venir.

**ADOPTÉE.**



## 3. **Offre d'achat pour le lot 3 557 660 et autorisation de signature**

**Considérant** l'opportunité d'acquérir l'immeuble du 100-102, Place des Loisirs, lot 3 557 660;

**Considérant** le projet d'offre d'achat d'un immeuble avec le propriétaire du lot 3 557 660;

**Considérant** la volonté du conseil municipal d'utiliser cet immeuble à des fins municipales, entre autres comme garage et lieu d'entreposage;

**Considérant** le projet de partenariat avec la Maison des jeunes.

2024-06-201

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Maxime Villemaire  
ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

**D'AUTORISER** la signature par le maire, Germain Majeau, et le directeur général, Simon Franche, du document d'offre d'achat pour le lot 3 557 660.

**D'AUTORISER** un coût d'acquisition d'un montant de **550 000 \$** (montant avant taxes) tel que prévu à l'offre d'achat. Les fonds proviendront du surplus non affecté.

**QUE** la présente résolution soit conditionnelle à la participation financière et l'engagement de la Maison des jeunes à devenir copropriétaire de l'immeuble.

**D'AUTORISER** le dépôt d'un montant de 200 000 \$ qui sera versé au vendeur. Ce montant sera déduit du montant à verser pour l'acquisition de l'immeuble.



# MUNICIPALITÉ DE SAINT-ESPRIT

Procès-verbal de la SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 juin 2024

**DE MANDATER** Me Odile Mefdjakh, notaire, pour la préparation et l'enregistrement de l'acte de vente.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

#### 4. VARIA

Aucun sujet.

#### 5. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions est consacrée aux questions des contribuables présents dans l'assemblée. Habituellement, le maire rappelle à l'assistance que lors d'une séance extraordinaire les questions ne peuvent porter que sur les sujets à l'ordre du jour. Aucune question n'a été transmise au préalable et aucun contribuable n'est présent.

~~~~~

*Je soussigné, en ma qualité de greffier-trésorier, déclare qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses ci-dessus autorisées par le conseil.*

**- Original signé -**

*Simon Franche,  
Directeur général et greffier-trésorier*

~~~~~

#### LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 23, l'ordre du jour est épuisé.

2024-06-202

IL EST PROPOSÉ PAR : Alain Robert  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE CLORE et lever la présente séance.

**ADOPTÉE.**

~~~~~

**- Original signé -**

\_\_\_\_\_  
*Germain Majeau  
Maire et  
Président d'assemblée*

**- Original signé -**

\_\_\_\_\_  
*Simon Franche  
Directeur général et  
greffier-trésorier*

*Je, Germain Majeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

**- Original signé -**

\_\_\_\_\_  
*Germain Majeau,  
Maire et Président d'assemblée*